



Vente d'appartement / date de signature dépassée

Par **NADOQ**, le **15/04/2011** à **14:55**

Bonjour,

Je suis passée par une agence pour vendre mon appartement situé à Noisy Le Sec. La signature devrait avoir lieu le 28 février 2011.

Hors l'agence et le cabinet de notaire n'arrivent plus, aujourd'hui à rentrer en contact avec mes acquéreurs.

Aux dernières conversations, ceux-ci ayant des fonds en Afrique, disaient avoir des difficultés à les rapatrier et par conséquent ne pouvaient avoir pour l'instant l'offre de prêt de la banque.

Sachez que mes acquéreurs n'informent jamais d'eux même, ni dans les temps. Ce n'est qu'après maintes relances qu'ils donnent différentes raisons, repoussant de semaines en semaines l'échéance. aujourd'hui, on ne peut plus les joindre.

Le notaire a suggéré qu'un recommandé leur soit envoyé, leur demandant leurs réelles intentions. Mais je crois qu'ils ne vont pas chercher leurs recommandés, car souvent en déplacement. Nous ne pouvons pas annuler la vente sans l'accord des acquéreurs.

Je suis actuellement en disponibilité donc n'ai plus de salaire. Je suis de surcroît entrain de m'installer en Martinique. Mon compte est dans le négatif, car les échéances de remboursement de prêt continuent à être prélevés etc...

Je vous saurai reconnaissant de bien vouloir me dire la conduite à tenir.

Vous remerciant d'avance, veuillez Madame, Monsieur agréer mes respectueuses salutations.

Par **edith1034**, le **15/04/2011** à **15:22**

bonjour,

s'ils n'ont pas d'argent ils ne peuvent pas acheter

il faut lire le compromis de vente pour voir comment vous pouvez annuler la vente et si vous bénéficiez de la clause pénale de dix pour cent

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **vanceslas**, le **18/04/2011** à **23:04**

envoyez une lradr en notifiant à l'acquéreur une date de signature que vous aurez fixé avec le notaire, le jour dit s'il n'est pas présent faites un constat de carrence établi par un huissier vous pourrez normalement vous désengager de la vente je dis bien "normalement"